

SIVOM DU BRASSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Le quinze septembre deux mille vingt, légalement convoqués le 8 septembre, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-neuf heures, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Madame Nathalie CANET, Présidente.

Présents :	Mme Nathalie CANET, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Mme Aline COUDERC, Mme Amandine DE OLIVEIRA, Mme Fabienne VANDEWINCKELE.
Absent excusé :	M. Grégory LUTTENAUER Mme Céline LEVALLOIS qui donne pouvoir à Mme Fabienne VANDEWINCKELE
Absent non excusé :	Néant
A assisté à la réunion :	M. LECINSE, Maire de Lissy
Date de convocation et d'affichage :	8 septembre 2020
Secrétaire de séance :	Mme Amandine DE OLIVEIRA

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2020
2. Délibération : Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2020
3. Délibération : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet
4. La rentrée scolaire et le personnel périscolaire
5. Questions Diverses

Début de la séance : 19 h 15

La séance s'est tenue à huis clos.

[Délibération n° 13/2020 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2020](#)

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 8 septembre 2020, elle demande le rajout de deux sujets à l'ordre du jour : la modification de la délibération n° 11/2020 accordant délégation à la Présidente et la modification de la délibération n° 14/2013 créant deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT l'ordre du jour de la séance de ce jour.

[Délibération n° 14/2020 : Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2020](#)

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 16/06/2020

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT le compte-rendu du conseil syndical du 16/06/2020

Délibération N° 15/2020 Modification de la délibération 11/2020 relative aux délégations consenties à la Présidente par le Conseil Syndical

Madame la Présidente présente la demande de la préfecture de Seine-et-Marne par courrier du 28 août 2020, indiquant qu'il est nécessaire de déterminer au point n° 9 les conditions d'attribution des subventions de la délibération 11/2020 du 16 juin 2020,

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT la modification du point n° 9 de la délibération 11/2020 comme suit :

9° De demander à tout organisme financeur, **SANS** conditions, l'attribution de subventions ;

Délibération N° 16/2020 Modification de la délibération n° 14/2013, créant deux postes d'adjoint d'animation

Madame la Présidente indique au conseil syndical les besoins au sein du service animation du SIVOM du Brasson, pour la restauration scolaire, la garderie et le transport scolaire, elle précise que la délibération n° 14/2013 en date du 30 août 2013, n'est plus d'actualité et qu'il convient de la mettre à jour au vu des recrutements actuels.

Madame la Présidente propose de modifier les deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe créés auparavant comme suit :

Deux postes à temps non complet d'adjoint d'animation territorial pour les services de la restauration scolaire de la garderie du matin et du soir et accompagnement au transport scolaire comme suit :

Un poste de 24 heures hebdomadaire annualisé, soit 18 heures et 48 minutes par mois

Un poste de 12 heures hebdomadaire annualisé, soit 9 heures et 24 minutes par mois

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT la modification de la délibération n° 14/2013

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation territorial

DIT que les deux postes prendront effet à partir du 17/09/2020.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

Délibération N° 17/2020 Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet

Madame la Présidente indique les besoins au sein du service enfance à l'école des Merisiers de Limoges-Fourches, suite à l'augmentation des effectifs scolaires, il convient de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de créer un poste à temps non complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe pour les services scolaires de l'école des Merisiers comme suit :

Un poste de 12 heures hebdomadaire annualisé, soit 9 heures et 24 minutes par mois

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

DIT que le poste prendra effet à partir du 17/09/2020.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Questions diverses :

Madame la Présidente présente ses remerciements à tous les membres qui ont pallié au manque de personnel au service garderie et restauration scolaire jusqu'à ce jour.

Elle indique que les recrutements sont terminés et que Mesdames PIRES et CARDOSO seront en poste le jeudi 17 septembre.

La rentrée scolaire 2020/2021.

Les jeux de l'école des Merisiers qui ont été retiré de la cour et le sol souple qui doit être retiré.

L'arbre qui sera abattu dans l'école des Merisiers.

Fin de la séance : 20 H 00